VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul — Geo. St. Paul — Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de JAYME FRIGOLA et CATHERINE CHRISTEN, sa femme.

No 84 901—Cour Civile de District.

A L'ENCAN, JEUDI, 5 MARS 1908, A MIDI.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES, No 311 RUE BARONNE.

Nos 1424-26 RUE ST-CLAUDE, Joli Cottage Double.

No 711 RUE MANDEVILLE, Joli Cottage Simple.

Nos 1433-35 RUE MARIGNY, Bon Cottage Double.

Nos 1439-41 RUE MARIGNY, Cottage Double.

No 631 RUE KERLEREC, Cottage Simple.

No 2252 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

No 2248 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

PAR GEO. ST-PAUL, ENCANTEUR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, signé le 29 janvier 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je ou moment et à l'endroit mentionné vendrai comme suit, à savoir

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent connu et désigné par les numéros municipaux 1424-26 rue St Claude, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude (autrefois Bons Enfants) Kerlerec (autrefois Mystérieuse), Esplanade et Rampart (autrefois Amour), désigné par le No huit (8) sur un plan dressé par Joseph Pilié, autrefois voyer, daté le 7 juillet 1836, déposé en l'étude de Seghers, alors un notaire comme plan No 18, d'après lequel ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces (31 pieds 11 pouces) de face à la rue St Claude sur cent trente six un pouce sept lignes (136 pieds 1 pouce 7 lignes) de profondeur sur le côté contigu au lot No sept (7) cent trente trois pieds onze pouces quatre lignes (133 pieds 11 pouces 4 lignes) de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt trois pieds huit pouces trois lignes (23 pieds 8 pouces 3 lignes) de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné par le No municipal 681 rue Kerlerec (autrefois Paix), ensemble avec tous les droits, voies, etc., situé dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, et ayant en mesure américaine trente pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec (autrefois Paix) entre les rues Chartres (autrefois Moreau) et Royale (autrefois Cassoulet), par quatre vingt quinze pieds onze pouces de profondeur, étant une partie d'un lot de terre désigné par le No cent quatre vingt dix (190) sur le plan original dudit Faubourg, et situé dans l'îlet borné par les dites rues Kerlerec, Royale, Chartres et Français.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné sur le No municipal 711 rue Mandeville, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Royale, Dauphine (autrefois Grande Hommes) et Espagne, mesurant en mesure française vingt pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur; ladite portion de terre formant partie d'un lot désigné par le No cent vingt huit sur un plan du faubourg Marigny et est situé à une distance de soixante dix pieds de l'enseignure des rues Marigny et Royale.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 2252 rue Nord Robertson et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Marigny, Villeré, et Mandeville, désigné comme lot C, sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pilié, voyer daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot mesurant vingt deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Robertson, la même largeur dans le fond, par soixante treize pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, étant situé à une distance de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes de la rue Marigny.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1433-35 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré, désigné par la lettre B sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot est situé à une distance de quarante pieds de la rue Robertson, et mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Marigny par quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles de profondeur.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 2248 rue N. Robertson et 1439-1441 rue Marigny, et tous les droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Villeré désigné par la lettre A sur un devis et certificat de voyer, fait par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1908, d'après lequel ledit lot formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson, et mesurant quarante pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de quatre vingt dix sept pieds cinq pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit d'un an, ou tout en deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantie par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dûes et exigibles en 1908 au dessus et au plus du prix de la vente. L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 jan—19 26—fév 2 9 20

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains de Valeur du Troisième District.

Succession de Mme Henry Flach.

No 83,219—Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans.

PAR KENNEDY & AIREY—R. J. Kennedy, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—MERCREDI le 26 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, daté le 23 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Dorgenois, Ourage et l'allée Rousselin, désigné par le No 33 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 14 octobre 1902, et d'après cela commençant 90 pieds sud de la rue Dorgenois, on l'allée Rousselin, et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Un certain lot de terre, ensemble avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Ourage, Dorgenois et Rousselin, désigné comme lot No 32 de l'îlet No 1358 et mesurant 30 pieds de face à la rue Lapeyrouse par une profondeur de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout d'après un plan de L. Surgi, voyer, daté le 22me jour d'août 1836 déposé en l'étude de Seghers, ancien notaire, comme plan No 21.

Conditions—1/2 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion du crédit devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, le même devant être garanti par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue; ledit acte d'achat devant contenir le pact de non aliénando et toutes les clauses de sécurité; les taxes pour l'année 1907 devant être assumées par l'acquéreur; 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Jeff. U. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 jan—26 29—fév 2 9 16 23 26

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A—No 84,803—Buerkle et Oldenberg vs leurs créanciers — Ordre— Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonces, avis et citations aux créanciers, comme le requiert la loi, qu'une réunion des créanciers de William E. Buerkle et William Oldenberg et de la raison sociale de Buerkle & Oldenberg soit convoquée et tenue pardevant J. Zach Spearing, notaire, en son bureau, en la ville de la Nlle Orléans, Louisiane, commençant le 18me jour de février 1908, à 11 heures a. m., pour voter, accordant ou refusant l'application de William E. Buerkle et William Oldenberg et de la raison sociale de Buerkle & Oldenberg pour un répit de six, douze et dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Howell Carter, Jr. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens dessdits William E. Buerkle et William Oldenberg et de la raison sociale de Buerkle & Oldenberg soient suspendues comme la loi le requiert dans ces affaires.

Nouvelle-Orléans, Lne. 15 janvier 1908.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

Andrew R. Wilson, avocat.

18 jan—18—fév 1 15 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de l'intérêt etc., dans une succession.

J. Carlton vs George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 81,973—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George B. Rice à et dans la succession de son défunt père George Rice, No 36,599 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Ladite succession se composant d'argents, d'actions, bons et billets, etc., ou les produits de ceux-ci dans les mains de Mme Marie Elizabeth Keller, veuve de George Rice, exécutrice testamentaire de ladite succession, et de la propriété immobilière ci dessous décrite dans l'inventaire de ladite succession, savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Calliope (autrefois Duplantier) Gaiennie (autrefois Bartholomew ou Clio) et Annunciation, ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Calliope et mesurant vingt trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Calliope, mesure anglaise d'après un plan dressé par F. N. Tourné, déposé en l'étude de G. Rareshide.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et tel que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignées par les Nos vingt trois, vingt quatre et vingt cinq, et mesurant chacun vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement—Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété premièrement décrite, désignés par les Nos vingt sept, vingt huit et vingt neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 11 novembre 1838, déposé comme plan No 17 dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Le terrain No vingt sept mesure, mesure américaine, vingt quatre pieds, neuf pouces, cinq lignes de façade rue Calliope, sur cent seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains Nos vingt huit et vingt neuf mesurent chacun vingt quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces, cinq lignes.

Quatrièmement—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et îlet que la propriété premièrement décrite, désigné comme terrain No Trente trois sur un plan déposé dans l'étude de O. de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No Six et mesurant vingt quatre pieds, neuf pouces, cinq lignes de face la rue Calliope sur cent vingt deux pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Cinquièmement—Un certain lot de terre avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Constance et Gaiennie, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds huit pouces, trois lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur et vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Sixièmement—Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris par les rues Magnolia, Erato, Gaiennie et Constance et décrits, comme suit, à savoir: 1° Un certain lot de terre désigné par le numéro trois, sur un plan fait par A. Castaing, architecte daté le 9me jour de juin 1859 déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magnolia, par cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles; 2° Deux certaines portions de terre, désignées par les lettres A et B sur un plan fait par S. G. de l'Isle, voyer, le 17me jour de décembre 1891, enregistré dans le Bureau du Sheriff civile de cette paroisse, la portion de terre désignée par la lettre A à une distance de cent trente pieds de la rue Erato, ayant sur la ligne du fond du lot No Neuf et sur une ligne parallèle à la rue Erato trente pieds sur une profondeur vers la rue Gaiennie de quarante cinq pieds dix pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles. Et la portion de terre désignée par la lettre B étant à une distance de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de la rue Magasins [réel étant la profondeur du lot No Dix] et commençant au bout du fond, et le plus près de la rue Gaiennie du lot No Dix et mesurant vers la rue Erato sur une ligne parallèle avec la rue Magasin quarante sept pieds onze pouces quatre lignes sur une profondeur vers la rue Constance de cinquante neuf pieds neuf pouces; lesquelles dites portions A et B sont contiguës et joignant avec ledit lot No trois ci-dessus décrit et maintenant formant partie dudit local connu par le No municipal 318 rue Magasins.

Septièmement—Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Robin, Terpsichore [antrefois Baseh] et Magasin, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, le 24 février 1869, déposé comme plan No cinquante deux en l'étude de J. M. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesurant trente pieds neuf pouces un et quatre cinquièmes de ligne de face à la rue Constance par cent seize pieds neuf pouces six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et est borné sur le côté le plus près de la rue Robin par une allée de six pieds de largeur en commun avec le même et d'autres terrains.

Huitièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Rousseau (St Thomas (autrefois Fulton) et St André, désigné par le No trois sur un plan dressé par Kennell et Weiner le 25 mai 1845 et déposé dans le Bureau de l'enregistreur de la Paroisse de Jefferson, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq et demi lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No Quatre sur un plan dressé par Jos Pilié, le 17 février 1823 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville.

Neuvièmement—Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No quinze de l'îlet No quarante cinq borné par les rues Marengo, Collége, Milan et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Holen à Eenboot, passé pardevant Theodore Guyot, notaire en cette ville le 11me jour de mars 1868; ledits lots mesurant d'après ledit plan vingt huit pieds sept pouces de la ligne de la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Wm Andrew Collins, avocat pour le demandeur.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de magnifiques et substantiels meubles de bureau de valeur.

Consistant de Pupitres à Bascules, Cabinets, Chaises avec Bras et Tournantes, Grandes Tables, Sommier, Installations de Bureau, Divers, Etc.,

Aussi un "Remington Typewriter No 6."

Morris Building & Land Improvement Association, Limited, vs Andrew J. Bryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Division C — No 84,254—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendus le 7 février 1908 et signés le 13 février 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 25 février 1908, à 10 30 heures A. M. les propriétés ci après décrites, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, un grand assortiment de meubles de bureau, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré, aussi un "Remington Typewriter No 6."

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James Legendre, avocat pour la demanderesse.

14 fév—14 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 2622 et 2624 rue Laharpe, entre Broad et White.

Teutonia Loan and Building Company vs Mme J. N. Eugmer et époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 84,519—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 mars 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Laharpe, Colombus, Broad et White, désigné par la lettre A; ledit terrain commençant au coin de la rue Broad, cent dix neuf pieds six cinq pouces, et mesure, mesure américaine, cinquante six pieds huit pouces et six lignes de façade rue Laharpe sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes, ensemble avec l'usage et le privilège d'une allée mesurant deux pieds dix pouces et deux lignes de face rue Laharpe, commune, et contigu au terrain B du côté de la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.

8 fév—8 10 14 21 28—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'enregistreur d'argent, Cash Register, Piano électrique, Grand piano droit, éventails électriques, etc.

Mlle Ada Hayes vs Albert Zatarin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,325—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 février 1908, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres 1 enregistreur comptant, Cash Register, 1 Piano électrique, 1 Grand piano droit, 2 éventails électriques, 1 lot de chaises, tables, ustensils de cuisine, divers, etc., d'après un inventaire sur fidèle.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour la demanderesse.

8 fév—8 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées des Premier et Quatrième Districts

Robert E. Craig Jr. vs les mineurs Catherine, Louise, Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 84,903— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 19 mars 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Thomas (autrefois St Jean Baptiste) Religieuse St James, Céleste et Route Félicité. Ladite portion de terre forme le coin des rues Céleste, St Thomas et Félicité, et est désignée par la lettre A sur un plan ou devis de Louis N. Pilié, assistant voyer de la ville, en date du 19 avril 1884, d'après lequel ladite portion de terre mesure trente quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue St Thomas, s'étendant en arrière entre lignes parallèles, à quatre vingt quatorze pieds, plus à vingt huit pieds, deux pouces sur la ligne du fond parallèle à la ligne de face sur la rue St Thomas, puis vingt et un pieds six pouces sur la ligne parallèle à la ligne secondement décrite; puis sur une ligne de quarante quatre pieds six pouces jusqu'à ce qu'elle atteigne la Route Félicité, à seize six pieds neuf pouces du coin de la Route Félicité et de la rue St Thomas puis à la ligne de départ.

Ledit portion de terre étant une division de deux lots de terre dans ledit îlet, originairement désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tracé par H. Moelhausen, daté du 21 mai 1845, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire en cette ville, et plus particulièrement décrits dans l'acte d'achat des deux dits lots par Edward Nester, décédé, pardevant Joseph Cohn, notaire, le 30 juin 1863.

Secondement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, anciennement Sombier, Fulton, anciennement St Thomas ou Belgrade et Ste Marie, étant l'îlet 69 sur les rôles d'assessement de la ville, désigné comme lot No 4 sur un plan tracé par H. Moelhausen, voyer, le 20 mai 1845, déposé dans le bureau de H. C. Cenas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Félicité avec la même largeur dans le fond, cent trente huit pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et cent trente sept pieds deux pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 5, le tout M. A.

Troisièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Céleste, Félicité, St Thomas, St James et Religieuse, désigné par la lettre A, sur un plan tracé par Munter Stewart, député voyer de la ville, en date du 27 mai 1887. D'après quel plan ledit lot mesure trente quatre pieds de face à la rue Céleste, avec même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles; ledit lot est désigné comme le No 1 sur un plan tracé par H. Moelhausen le 20 mai 1845.

Quatrièmement—Une certaine portion irrégulière de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même district et îlet, et contigue à la première propriété ci-dessus décrite, et mesurant quarante trois pieds six pouces cinq lignes de face sur une ligne courant parrallèlement avec la rue Félicité; quarante quatre pieds six pouces sur la première ligne séparant la propriété de celle premièrement décrite ci-dessus, sur une ligne s'étendant à angle droit de la rue Félicité; de là sur la ligne s'étendant parallèlement à la rue St James et vers la rue Religieuse, une distance de vingt et un pieds six pouces et soixante cinq pieds un pouce et six lignes, sur la ligne du fond s'étendant de la rue Céleste vers la rue St James, étant le lot désigné par la lettre B ainsi qu'il est indiqué sur le plan annexé à un acte de confirmation et de correction de Mme Annie E. Nester, femme de feu Charles G. Coleson, en 20 juin 1902, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

15 fév—15 21 28—mars 6 13 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de August Tete.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 84,441 —Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August J. Tete, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. L. Walker, avocat.

15 fév—15 19 24

Succession de James Aloysius Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 84,661 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. H. Delaney, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Waguespack, Foster & Deschand, avocats. 13fév—13 17 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Michael H. Breen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 82,752—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

9fév—9 12 17

Succession de John H. Fallon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,173—Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Duqué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

13 fév—13 17 22

Succession de Joseph March.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 85,075—Division D—Attendu que Emanuel March a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph March, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. —Edgar M. Cahn, avocat. 13 fév—13 17 22

Succession de Mathias Bengert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,407—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Bengert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Deas, avocat.

13 fév—13 17 22

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. — J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUS. OERTLING ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. "A," No 83,901.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Gus Oertling et al vs Lorenz Broeter, dossier No 83 901 ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 janvier 1908 et signé en cour ouverte le 21 janvier 1908, et adressé à Jos L. Onorato, encanteur, et en vertu d'un ordre supplémentaire daté le 7 février 1908, j'offrirai à vendre JEUDI le 19 mars 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières suivantes, à savoir—

1° Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Galvez et Mire, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet No 22, sur un plan dressé par A. les D'Hémécourt le sixième jour de juillet 1852, déposée en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville par acte daté le dix octobre de la même année, les dits lots sont contigus et mesurant à savoir: Le lot No trois, vingt neuf pieds six pouces, et le lot No quatre, vingt neuf pieds sept pouces de face à la rue Bienville, par cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Pour faciliter la vente, la propriété ci-dessus décrite a été divisée en deux lots, d'après l'arpentage de Geo. de Armas, voyer, daté le 3 février 1908, et lesdits lots mesurent comme suit Le lot A commençant à une distance de cinquante neuf pieds de l'encoignure des rues Bienville et Galvez, et mesurant trente six pieds trois pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles Le lot B est contigu au lot A et mesurant vingt deux pieds dix pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de cent huit pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sur le lot A consistant d'un cottage double connu comme Nos 2208-10 rue Bienville, contenant cinq chambres de chaque côté.

Les améliorations sur le lot B consistant d'une résidence simple à deux étages, connue comme No 2214 rue Bienville. Ces deux morceaux de propriété seront offerts séparément.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bienville, Johnson et Galvez, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer daté le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire, par acte daté le 10 octobre 1853 et mesurant vingt quatre pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal, vingt neuf pieds onze pouces de largeur sur la ligne du fond divisant ledit lot du lot No 10, cent quatorze pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot No huit, quatre vingt dix huit pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Johnson et seize pieds sur une ligne oblique courant de la rue Johnson à la rue du Canal, et le divisant d'un petit lot triangulaire lequel formant l'encoignure des rues Canal et Johnson, la façade à la rue du Canal, commençant cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes du dit en oblique et la façade à la rue Johnson à quinze pieds cinq pouces du même. Et un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le même District et contigu au dessus et d'une forme triangulaire, formant l'enseignure des rues Canal et Johnson, mesurant cinq pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue du Canal, quinze pieds et deux lignes de face à la rue Johnson, quinze pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne divisant ladite portion de terre de la propriété ci dessus décrite, le tout en mesure américaine, et d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 déposé en l'étude de D. L. Moffey, ancien notaire.

Les améliorations consistant d'une bâtisse à un étage, maintenant occupée comme une pharmacie, et connue comme No 2101 rue du Canal ainsi un petit cottage dans le fond et connu comme No 115 rue N. Johnson.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances ci dessus, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Johnson et Galvez, désigné par le numéro deux dans l'îlet vingt deux, sur un plan dressé par le défunt A. D'Hémécourt, voyer daté le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville par acte daté le 10 oct. 1853; ledit lot mesurant vingt neuf pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage simple connu comme No 2264 rue Bienville, contenant cinq ou six chambres et la petite bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un, deux et trois ans avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, les billets devant porter toutes les clauses usuelles du vendeur hypothécaire etc. L'intérêt du mine